

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à 10h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

**Présents** : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Marie SADAUNE, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Patrick MOLLARD, Sophie BATTARD, Carin THEYS

**Pouvoirs** : Sébastien MARCO pouvoir à Rachel SAUREL, Sarah WARCHOL pouvoir à Lucie BIDOLI, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Yannick BOVICS, Junior BATTARD pouvoir à Françoise TRABUT, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Patrick BARRIER pouvoir à Sophie BATTARD, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH, Fabienne LEBE pouvoir à Carin THEYS

**Excusés** : Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Adel BEN MOHAMED, Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Ludovic BRISE, Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, Christine PALMERO

**DELIBERATION N° 79/2023 – Passerelle du Bréda : convention de participation financière avec Alpes Isère Habitat**

La reconstruction d'une passerelle au-dessus du Bréda est un projet partagé et concerté notamment avec Alpes Isère Habitat. La passerelle facilitera les déplacements piétons, notamment, des 72 familles présentes au sein des bâtiments gérés par Alpes Isère Habitat, immédiatement à proximité.

Par délibération n°61/2021 en date du 14 juin 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un acte notarié entre la Commune et Alpes Isère Habitat, acte octroyant à titre gracieux, en particulier, une servitude de passage perpétuel piéton au profit des usagers de la passerelle sur la parcelle AD 230, propriété d'Alpes Isère Habitat. Cet acte notarié a été signé avant le démarrage des travaux.

Dans la continuité de ce partenariat, il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'accompagnement financier de ces travaux avec Alpes Isère Habitat (AIH). L'engagement d'AIH porterait sur un montant de 20 000€ sous la forme d'un premier versement de 10 000€ effectué en fin d'année 2023 et du versement du solde en début d'année 2024.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir avec Alpes Isère Habitat aux conditions indiquées ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant.**

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sidney REBBOAH

